

Question présentée par le député :

M. Simon Brandt

Date de dépôt : 6 août 2018

Question écrite urgente

Soutien à la presse et répartition des annonces publicitaires dans la presse locale

Malgré l'essor d'internet, les différents services de l'Etat ont régulièrement recours à la publication de « pavés publicitaires » dans divers journaux de la place, que ce soit pour informer la population de prises de position, de futurs chantiers ou de manifestations culturelles, sociales ou sportives, ou bien que ce soit pour des appels d'offres ou des offres d'emploi.

Alors que la presse écrite traverse actuellement une crise profonde, pour preuve la récente disparition du journal *Le Matin*, et que les pouvoirs publics devraient chercher des moyens pour soutenir la presse locale, il convient de rappeler que les annonces publicitaires payantes sont la principale manne financière des différents journaux. Ainsi, alors que l'octroi d'annonces publicitaires peut constituer une forme bienvenue d'aide à la presse, on ne peut que s'étonner de l'absence quasi totale d'annonces publicitaires dans certains médias locaux alors même que leur lectorat est typiquement le public cible des parutions de l'Etat.

Je remercie ainsi le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera aux différentes questions :

1. *Comment se passe la répartition des annonces des services de l'Etat et des différentes régies publiques dans la presse externe à l'administration (critères objectifs et subjectifs, s.v.p.) ?*
2. *Quel montant précis représente la parution de telles annonces dans les canaux médiatiques écrits genevois, romands et étrangers pour la précédente législature 2013-2018 (chiffre global et ventilation par titre, s.v.p.) ?*

3. *Est-ce que des journaux locaux sont délibérément écartés et pour quels motifs (liste exhaustive basée sur l'annuaire des médias 2018, s.v.p.) ?*
4. *Va-t-on dorénavant systématiquement favoriser les journaux locaux dans la répartition future des annonces publicitaires afin de soutenir indirectement la presse locale ? Sinon, pourquoi ?*
5. *Le Conseil d'Etat pourrait-il garantir dans le futur un montant minimum d'annonces publicitaires dans chacun des journaux locaux afin de soutenir indirectement les emplois locaux et l'existence d'une presse diversifiée ?*